



Séance du 5 décembre 2024 à 20h15 à Bretigny-sur-Morrens

Présidence : M. Arnold Ottonin

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Préavis n°07/2024 – Budget 2025
5. Elections – Démissions
6. Informations de la Municipalité
7. Informations du bureau du Conseil
8. Propositions individuelles et divers
9. Contre-appel

Avant l'ouverture de la séance, à l'aube du 6 décembre, M. Arnold Ottonin souhaite une joyeuse Saint-Nicolas aux membres de l'assemblée. Il salue le retour de M. Edouard Martin, après une période d'absence pour maladie.

Ouverture de la séance du conseil

1. Appel

Effectif : 84 personnes (dont 1 nouveau membre)
Présents : 53 personnes

30 membres excusés, 1 membre non excusé.

Une nouvelle personne est assermentée, il s'agit de Mme Line Pécaut.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet de PV n° 11-2024, la lecture n'est pas demandée. Le projet de PV est accepté à l'unanimité.

4. Préavis n°07/2024 – Budget 2025

La parole est donnée à M. Markus Mooser. Il passe en revue l'essentiel des points.

Administration générale : en augmentation de Frs 16'500.- par rapport au budget 2024. Cette augmentation est liée à la seconde partie de la mise à jour du système d'archivage et à l'augmentation des frais informatiques (eSéance et plan comptable MCH2).

Finances : une augmentation des revenus de Frs 372'000.- est à noter. L'évaluation des impôts des personnes physiques et morales est revue à la hausse, malgré une baisse du taux d'imposition. Les recettes conjoncturelles ont également été revues à la hausse. La diminution de la charge portée dans le dicastère de la finance ne reflète pas de diminution réelle des coûts concernant la répartition de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). M. Mooser détaille la NPIV. La charge diminue de Frs 293'000.- pour la péréquation des ressources (compensation entre communes riches et moins riches). La facture policière augmente de Frs 42'000.-, et la participation à la cohésion sociale de Frs 453'000.-. Avec l'ancienne péréquation, ces valeurs étaient calculées en fonction de la valeur du point d'impôt et maintenant sur le nombre d'habitants. Ainsi, notre commune (selon les acomptes) voit sa participation nette augmenter de Frs 202'000.- avec la NPIV.

Domaines et bâtiments : une diminution de Frs 13'500.- est prévue dans ce dicastère par rapport au budget 2024. Suite aux travaux réalisés en 2024, les dépenses liées aux terrains et à la forêt ont été réduites. Celles liées aux bâtiments sont stables, pas de transformation prévue.

Travaux : Frs 68'500.- de diminution, notamment par la diminution des montants attribués à l'entretien des routes, par rapport au budget 2024.

Instruction publique et cultes : ce point est stable. 4 élèves de plus, mais le coût de l'élève est en diminution par rapport au budget 2024.

Police : augmentation de Frs 23'500.- par rapport au budget 2024. Cette augmentation est due à la répartition de la NPIV. A noter que les frais d'installation de vidéosurveillance étaient uniquement pour l'année 2024.

Sécurité sociale : augmentation de Frs 516'000.- liés à l'accueil des jeunes enfants (EFAJE - préscolaire) et à la facture cantonale de la cohésion sociale. M. Mooser signale que les salaires des employés de l'EFAJE sont en concurrence avec ceux des autres cantons. Des adaptations ont été faites dans le canton de Vaud. Augmentation de notre participation à la facture de la cohésion sociale NPIV (Frs 453'000.-).

Services industriels : pas de changement. Les coûts budgétés, encore inférieurs aux recettes, permettent d'atteindre l'équilibre avec le prix actuel de l'eau, malgré l'obligation d'achat d'eau à la Ville de Lausanne.

Résultat de l'exercice : une augmentation du déficit de Frs 101'500.- par rapport au budget 2024 est prévue. Elle est due principalement à la NPIV et aux frais de l'EFAJE. La marge d'autofinancement se monte à Frs 15'500.-.

M. Yann Jeannin demande si la NPIV a été imposée aux communes. M. Mooser répond que c'est un long processus avec des années de discussions entre les différentes communes. Mme Laurence Fontana apporte des explications. Le canton avait annoncé que la majorité des communes seraient gagnantes avec l'introduction de la NPIV (2 à 3 échelons en moins à la participation à la péréquation). En réalité, notre commune paie davantage qu'auparavant. M. Jeannin s'étonne de l'importance de l'augmentation de la participation à la facture de la cohésion sociale. Mme Fontana explique que le canton compare le revenu des communes en les remettant à niveau. Le nouveau système de calcul par rapport au nombre d'habitants ne nous favorise pas. Le seul espoir est que le calcul de la péréquation des ressources (calcul des revenus entre les communes) nous soit plus favorable et nous permettrait de compenser cet écart.

Le rapport de la commission des finances est lu par Mme Christiane Bally. Avec un total des charges se montant à **Frs 4'679'100.-**, et des produits à **Frs 4'369'100.-**, il en résulte un déficit de **Frs 310'000.-** prévu au budget 2025. Le préavis n° 07/2024 est accepté moins 2 abstentions.

5. Elections – démissions

Election à la commission SDIS Haut-Talent : Pour rappel, en juin 2024, le conseil général a adopté la révision des statuts de l'Association de communes du SDIS du Haut-Talent. A noter que les statuts concernant notre commune n'ont pas encore été validés par l'Etat, mais le seront prochainement.

Désormais, une délégation de 2 membres et 1 suppléant doivent représenter le conseil général. M. Eric Geiger reste membre, M. Hubert Reymond, alors suppléant, passe comme membre.

M. Didier Comte est élu comme suppléant. Aucun autre membre de l'assemblée ne souhaitant briguer ce poste, l'élection est tacite.

6. Informations de la Municipalité

M. Markus Mooser

M. Mooser informe qu'un nouveau point sera mis à l'ordre du jour de chaque conseil général. Il s'agit des réponses de la municipalité aux questions posées lors de la dernière séance du conseil général.

Réponses de la municipalité :

Excès de vitesse en zone 30km/h et amélioration de la modération du trafic : un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour réaliser une étude complémentaire sur l'entier de la zone 30 km/h de notre village. Un courrier a été envoyé à la police cantonale en octobre pour demander des contrôles radar supplémentaires (RC501 et route de Béthusy). Le radar a été posé une semaine sur la RC501 au niveau de l'arrêt TL, direction Bottens. Les résultats ne sont pas encore connus. Selon les derniers relevés du radar pédagogique, les excès de vitesse à la sortie du village en direction de Béthusy ne dépassent pas les 10%, par rapport aux 50% de dépassements à la rue du Village. De plus, la police cantonale a pris contact avec les riverains de la route de Béthusy pour savoir où poser le radar.

Incendie du 8 septembre 2024, groupe Bader au Mont-sur-Lausanne, annonce d'AlertSwiss face aux risques d'intoxication : un courrier électronique a été envoyé à la municipalité du Mont le 14 octobre 2024. La Direction Générale de l'Environnement (DGE) a également été interpellée par la commune du Mont. Une séance est prévue en janvier 2025 avec la DGE et les communes de Morrens, Cugy et Bretigny. Il semblerait que cet incendie soit dû à un problème de batteries qui peuvent facilement prendre feu et sont complexes à éteindre.

M. Denis Pidoux s'interroge sur les véhicules garés, propriétés du groupe Bader, à Montheron au bord du Talent. M. Mooser répond que la municipalité s'inquiète également de ce problème et a déjà écrit plusieurs courriers à la Ville de Lausanne.

Demande d'éclairage supplémentaire au chemin du Liamont : la municipalité a effectué une tournée dans le village afin de contrôler les endroits mal éclairés. 7 endroits obscurs ont été constatés. La tendance actuelle, imposée par le canton, est à la diminution de l'éclairage. De plus, des demandes de citoyens ont été adressées à la municipalité pour une diminution, voire une suppression de l'éclairage entre le dernier bus, soit 00h30, et 4-5 heures du matin. La municipalité estime qu'un éclairage supplémentaire de ces différentes zones n'est pas nécessaire. Mme Francine Raymondson réaffirme que le quartier du Liamont est très sombre la nuit. M. Mooser répond que les autres zones mal éclairées sont similaires et rappelle que les natels sont pourvus d'une lampe de poche.

Eclairage de l'horloge du clocher : réglage effectué le 17 octobre afin que l'éclairage soit éteint la journée. La structure en bois du cadran soutenant l'horloge sera prochainement réparée, y compris l'étanchéité.

Jean-Daniel Cochard

Forêts : après plus de 20 ans de service, démission de notre garde-forestier pour le triage Mèbre-Talent, M. Crisinel, pour fin janvier 2025. Mise au concours faite.

Des castors font de gros dégâts dans nos forêts situées au bord du Talent entre le chemin de Bellevue et la commune d'Assens. En plus de la destruction des arbres, la construction d'un barrage sur le Talent pose problème.

Point Rencontre Urgence (PRU) : M. Cochard rappelle dans quels cas le PRU peut être mis en place et à quoi il sert. Son emplacement se trouve à la salle de l'administration communale (panneau indicatif).

Streetbox : certains locataires de box posent de gros problèmes, à la suite de faillite. Dans ces cas, la commune est en charge d'évacuer et de stocker le matériel resté dans les locaux. M. François Vuillerminaz demande pourquoi c'est à la commune de payer les frais d'évacuation et non au propriétaire des Streetbox ? M. Cochard répond que lorsqu'un locataire (même d'un immeuble) ne paie pas son loyer, c'est à la commune de prendre en charge ces frais. M. Iprahim Yilmaz confirme qu'en cas d'expulsion d'un locataire, les frais sont à la charge de la commune et non du propriétaire, selon l'obligation légale.

Sapin de Noël : M. Cochard remercie M. Grégoire Codourey, notre employé communal, pour la mise en place du sapin de Noël sur la place du Clocher et les différentes décorations, qui égaient le centre de notre village.

M. Maxime Meier

Plan énergie climat communal (PECC) : la municipalité a adopté le PECC en octobre 2023. Il rappelle que des actions participatives avec des citoyens ont eu lieu. Une des actions qui était de créer un fond pour l'énergie, le climat et la durabilité pour un montant de Frs 50'000.- a été refusée lors du conseil général d'octobre 2024. Il passe en revue la vingtaine d'actions, qui sont également visibles sur le site internet de la commune.

Streetbox : M. Meier présente un état des lieux quant à la mise en conformité des Streetbox. Actuellement, environ 40 Streetbox sont en état non conformes. D'autres doivent faire l'objet de visite avec l'ECA pour que le permis d'exploiter puisse être délivré.

Cybersécurité : un test CYBER24 (simulation de cyberattaque) organisé par le Canton a été réalisé ce jour. 95 communes et entités, dont Bretigny, ont participé à cette action.

Bornes de recharge : seront installées devant l'administration communale.

M. Roger Ammann

Sécurité : au vu des journées qui raccourcissent, les cambriolages d'habitations sont plus fréquents. Certaines mesures de prévention peuvent être mises en place. La police propose des conseils gratuits à domicile. Le site internet de la police est à disposition (<https://votrepolice.ch/prestations/>).

SDIS : suite à la séance d'information le 7 novembre à Montheron, 9 nouvelles recrues ont intégré le SDIS, la relève est assurée.

M. Markus Mooser

Personnel communal : M. Mooser annonce la démission de notre boursière, Mme Laurence Fontana, au 30 avril 2025. Le passage au nouveau programme financier du canton génère une importante charge de travail dans la commune de Morrens, où elle travaille également. L'annonce pour la remplacer a été publiée sur différents médias. L'entrée en fonction est prévue pour février ou à convenir. M. Mooser la remercie chaleureusement pour tout son travail, elle est acclamée par l'assemblée.

Remerciements : M. Mooser remercie les membres du conseil général, le bureau, ainsi que les membres de commissions, le personnel de l'administration, les employés communaux, les municipaux et les sociétés locales. Mme Karen Brunisso remercie à son tour notre syndic.

Fermeture de fin d'année : M. Mooser informe des horaires de fermeture de l'administration communale. Il souhaite à chacun.e de joyeuses fêtes et se réjouit des futurs échanges en 2025.

7. Informations du bureau du conseil

M. Arnold Ottonin informe que la prochaine séance du conseil aura lieu le **jeudi** 5 juin 2025. Il rappelle que le site internet de la commune, qui est la référence par rapport à l'actualité, ou le pilier communal peuvent être consultés pour s'assurer de la date définitive.

Il rappelle aux membres des commissions de transmettre leurs heures de vacations exclusivement à la secrétaire du conseil général.

M. Ottonin remercie le bureau du conseil pour son travail effectué tout au long de l'année, les membres du conseil pour leur fidélité et leur assiduité, les commissions pour leur précieux travail et la municipalité pour la bonne collaboration.

Il ajoute qu'un apéritif offert par la commune sera servi à l'issue de cette séance.

8. Propositions individuelles et divers

M. Jean-Marc Jaquemet a eu une mauvaise expérience cet été avec les personnes du voyage qui lui ont proposé leurs services. M. Ottonin informe qu'une convention a été signée entre la municipalité et la communauté yéniche qui s'est installée sur le terrain de foot, afin qu'il n'y ait pas de démarchage auprès des habitants de Bretigny. La meilleure attitude à adopter est de ne pas entrer en contact avec ces personnes et ne pas leur donner de travail à effectuer. Le cas échéant relever le numéro de plaque et téléphoner à la police (117). M. Mooser rappelle qu'une communauté de gens du voyage s'est installée à Montheron durant plusieurs mois et que ces personnes ont causé de nombreux problèmes.

M. Denis Pidoux informe que la pétition pour la sauvegarde des moloks a récolté 166 signatures. Elle est remise ce soir à la municipalité. M. Ottonin rappelle que ce sujet est de la compétence de la municipalité et que cette dernière devra renseigner le conseil général et la population. Ce sujet n'a donc pas fait l'objet d'une discussion ce soir.

Mme Christiane Bally demande si un abri de bus à l'arrêt du terminus (Riponne) de la ligne TL 60 est prévu. M. Markus Mooser répond que la demande avait été transmise auprès des TL. Depuis, les affichages des horaires ont été posés. M. Mooser précise toutefois que le bus est souvent stationné sur place à l'avance en fonction des horaires. Mme Janick Viguet ajoute qu'en raison des travaux, l'arrêt change d'endroit. M. Mooser ajoute que la question sera à nouveau posée aux TL.

9 Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 22h00.

Le Président

La Secrétaire

Arnold Ottonin

Anne-Claire Tharin-Racine